



HAL
open science

Licence Musicologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musicologie. 2016, Université de Franche-Comté - UFC.
hceres-02037823

HAL Id: hceres-02037823

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037823>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Musicologie

- Université de Besançon Franche-Comté - UFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences de l'Homme et humanités

Établissement déposant : Université de Franche-Comté - UFC

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Cette formation de licence en musicologie repose dès la L1 (licence 1) sur un axe double liant l'acquisition des savoirs historiques-techniques et des réalisations pratiques-artistiques. Cette articulation apparaît très clairement dans la structuration même de chaque semestre (Unité d'Enseignement (UE)1 histoire et analyse / UE2 techniques / UE3 pratiques / UE4 enseignements d'ouverture / UE5 outils et enseignements transversaux).

La dynamique de la formation repose sur une pédagogie de projets et la réalisation de concerts, spectacles et projets de création artistique qui sont produits dès la L2 et se prolongent en L3. Des ouvertures tout à fait originales sont proposées, comme un cours de danse (en relation avec les différentes périodes étudiées de l'histoire de la musique chaque semestre), un cours de musicothérapie et un cours de kinesthésie. Le champ choisi est celui des techniques et esthétiques « savantes », avec un ancrage fort sur les musiques anciennes, en rupture franche avec les « musiques amplifiées ». Une spécialisation est offerte autour de la musique ancienne, tant dans les enseignements que dans les réalisations artistiques.

La formation autant que les débouchés professionnels énoncés sont construits en rapport avec le contexte culturel et socio-économique local (formation associée à la licence Arts du spectacle au sein de l'UFC, liens avec le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Besançon, Mission Voix Franche-Comté et établissements relevant de l'Education nationale).

Synthèse de l'évaluation

La construction du cursus d'étude (choix de la chronologie) et le suivi pédagogique rigoureux, avec cet équilibre entre les approches historique, analytique et pratique, permettent d'asseoir les enseignements fondamentaux et académiques sur un socle artistique fort. La pédagogie de projets et les réalisations scéniques qui en résultent, qui s'effectuent dans des conditions professionnelles (face au public), contribuent à l'émulation et à la motivation des étudiants autant que des enseignants tout en renforçant indéniablement l'attractivité de cette formation à Besançon.

Le projet (énoncé pour 2017) d'une liaison de cette formation avec le département « musiques anciennes » du CRR de Besançon dans le but de réaliser une extension du Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique (PESM) en Bourgogne à la Franche-Comté dans ce domaine spécifique pourrait accentuer la spécificité de cette licence et augmenter son attractivité, cette fois au plan régional.

L'équipe pédagogique se compose d'une vingtaine de chargés de cours réguliers et ne comporte que trois enseignants titulaires (2 MCF et un PRCE). Ce point explique sans doute le peu de place accordé dans le cursus d'études à une approche méthodologique de recherche sensibilisant les étudiants à l'histoire des idées et aux systèmes de représentation, et le peu d'étudiants diplômés poursuivant leurs études en master. Les effectifs des étudiants sont stables et oscillent entre 70 et 90 étudiants (3 années confondues), le taux de réussite en troisième année étant élevé (80 %) : plus d'une dizaine d'étudiants valident leur licence chaque année. Ces chiffres ainsi que les résultats positifs des enquêtes de l'OFVE (Observatoire de la Formation et de la Vie Etudiante) auprès des étudiants témoignent de la bonne forme de cette formation au plan local.

Points forts :

- Cohérence et équilibre entre les enseignements historiques-analytiques-techniques et les réalisations pratiques et artistiques.
- La richesse et la fréquence des projets artistiques très motivants qui fédèrent l'équipe pédagogique et les étudiants autant qu'ils participent à la fois de l'apprentissage et de la professionnalisation.
- L'implication de l'équipe pédagogique pour compenser la faiblesse du taux d'encadrement.

- La mutualisation des enseignements qui monte en puissance avec les formations littéraires et artistiques de l’UFC.
- Le sérieux et la dynamique du pilotage de la formation qui se ressent notamment dans la qualité et la précision de l’autoévaluation.

Points faibles :

- La faiblesse du taux d’encadrement par des enseignants-chercheurs.
- La prise en compte des outils de la transmission et de la pédagogie de la musique est quasi-inexistante (seule apparaît une sensibilisation aux pédagogies actives en S6).
- Les instances de pilotage de la formation restent endogamiques.

Recommandations :

Il est dommage que le domaine des « musiques actuelles » ne soit pas pris en compte dans cette formation, à la fois dans son approche historique et sociale, notamment en lien avec les pratiques de ces musiques existantes au CRR de Besançon et en dépit des propositions faites par cet établissement. La licence gagnerait à s’ouvrir à ce champ qui présente une attractivité existante à Besançon.

Pour être parfaitement en accord avec les ambitions annoncées dans la Fiche RNCP concernant les débouchés professionnels des étudiants liés à l’enseignement de la musique, la formation devrait être renforcée dans le domaine des enseignements liés à la pédagogie musicale.

La mutualisation des compétences pédagogiques au sein du département des Arts ainsi que l’ouverture du conseil de perfectionnement de la formation aux partenaires professionnels devraient permettre un élargissement de la démarche d’autoévaluation.

Analyse

| | |
|---|---|
| <p>Adéquation du cursus aux objectifs</p> | <p>La double adéquation d’une culture musicale historique et de savoir-faire pratiques, techniques et artistiques s’effectue de manière progressive et selon un axe chronologique (de l’Antiquité à l’histoire du jazz), avec une attention continue à la vérification des connaissances et compétences acquises. La cohérence savoirs/pratique est particulièrement recherchée, avec une obligation de pratique du piano ou de la guitare. L’atteinte des acquis se fait d’une part sur le volet spectacle pré-professionnalisant et d’autre part sur le volet initiation à la recherche (dans les deux cas, les étudiants sont évalués dans le cadre d’une pédagogie de projets associant des partenaires).</p> <p>Le spectre des activités professionnelles visées (fiche RNCP) - Domaine de l’enseignement et des pratiques de la musique, domaine culturel (organisation de projets culturels liés à la musique) - n’est pas tout à fait conforme aux contenus et à la structure des enseignements de la formation. En effet, en ce qui concerne le secteur de l’enseignement, seule une initiation aux pédagogies actives est offerte en S6, et en ce qui concerne l’organisation de projets culturels, seule une sensibilisation à l’organisation de spectacle existe également en S6.</p> |
| <p>Environnement de la formation</p> | <p>Un double environnement universitaire et de pratique musicale au CRR de Besançon, avec une perspective d’élargissement en 2017 du PESM en Bourgogne/Franche Comté à une spécialisation en musique ancienne, dont le périmètre s’accorderait à celui de la ComUE Université Bourgogne Franche-Comté, est stimulant pour la formation. Les échanges entre ces institutions se font au niveau des étudiants (souvent formés à l’UFC et au CRR), des enseignants (par les charges d’enseignement) et des programmes de cours et de spectacles (musique ancienne). Par ailleurs, la formation évolue également dans un environnement de qualité au plan régional (Scène nationale de Besançon, Larodia) et au plan national par ses partenariats (Universités de Paris-Sorbonne et de Rouen, Bibliothèque nationale de France (BNF)).</p> |

| | |
|-------------------------------|---|
| <p>Equipe pédagogique</p> | <p>Avec un encadrement statutaire limité à trois personnes (2 MCF et 1 PRCE), le taux d'encadrement apparaît insuffisant. Une vingtaine de chargés d'enseignement complètent l'équipe pédagogique, essentiellement pour les enseignements techniques et de pratique artistique, mêlant donc professeurs certifiés ou des conservatoires et professionnels du monde artistique. Ces chiffres font ressortir le fort investissement des encadrants statutaires, très impliqués dans le pilotage de la formation et dans la mise en œuvre de projets artistiques et culturels de qualité. Le taux d'encadrement statutaire relève d'un ratio de 50 %, ce qui est insuffisant.</p> |
| <p>Effectifs et résultats</p> | <p>Les effectifs sont en-deçà des capacités d'accueil en raison des pré-requis musicaux exigés (pratique musicale régulière) mais ils sont stables, avec un taux satisfaisant de validation de chaque année et du diplôme, à l'exception d'une année (2012-2013). Le taux de poursuite d'études en master (d'un tiers à la moitié des diplômés) est satisfaisant (vers la même université, vers les universités de Dijon ou Lyon). Les études sont parfois poursuivies à Bâle (Schola Cantorum). L'insertion prochaine de la formation dans le département Arts de l'UFC favorisera de nouvelles possibilités de poursuite d'études en master. L'insertion professionnelle des diplômés ne poursuivant pas d'études est peu précisée, sinon quantitativement.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Place de la recherche</p> | <p>L'initiation à la recherche est efficacement regroupée sous la forme d'une session de recherche à la BNF (semaine banalisée pendant le S6). L'association de cette licence à celle d'<i>Arts du spectacle</i> permet également un adossement au laboratoire CIMArts au sein duquel l'équipe enseignante conduit des actions profitant aux étudiants. La place de la recherche est également présente dans la réalisation de travaux personnels puisque les étudiants doivent rédiger un article de recherche imposé ou un travail axé sur leur orientation professionnelle qu'ils doivent approcher en tant que « chercheurs » (livrant une analyse critique).</p> |
| <p>Place de la professionnalisation</p> | <p>La professionnalisation apparaît comme une préoccupation majeure de l'équipe pédagogique, notamment grâce aux projets de spectacles et aux actions artistiques proposées dans les UE fondamentales. On note le développement de la formation MAO qui permet aux étudiants de se diriger ensuite vers les formations et les métiers du son. Les pratiques musicales et artistiques sont en soi professionnalisantes. En revanche, on note une absence de rencontres professionnelles ou de sensibilisation aux différents métiers pendant la formation (journées professionnelles, carnet d'orientation, rencontre avec les acteurs locaux des différents secteurs professionnels).</p> |
| <p>Place des projets et stages</p> | <p>Les étudiants sont au cœur de projets et d'actions artistiques (dans le cadre d'UE) qui aboutissent à des réalisations scéniques en public. Le dossier d'autoévaluation indique la présence d'un stage obligatoire en S6, mais ce point n'est pas suffisamment développé : il manque les questions de durée du stage, d'établissements partenaires, de mode d'évaluation et de rapports de stage, etc. Seuls sont mentionnés des stages de direction chorale sous l'égide de la Mission Voix Franche-Comté (partenaire) et des conventions avec le ministère chargé de l'éducation nationale. Les enquêtes de l'OFVE (Observatoire de la Formation et de la Vie Etudiante) indiquent une proximité entre les étudiants et le corps enseignants due aux projets de spectacles extrêmement fédérateurs et dynamisants.</p> |
| <p>Place de l'international</p> | <p>La dimension internationale est présente et offerte aux étudiants <i>via</i> les mobilités Erasmus mais elle est peu fréquente. Elle n'est clairement pas la priorité de cette formation initiale qui insiste sur l'implication locale (avec des incursions et échanges dans d'autres villes), les partenariats locaux (CRR de Besançon, institutions de spectacle vivant) et nationaux (Universités Paris-Sorbonne et Rouen, BNF) qui assurent un rayonnement et des échanges importants. Une liaison avec Bâle existe (Schola Cantorum pour la poursuite des études).</p> |

| | |
|--|--|
| Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite | L'équipe pédagogique est attentive aux dispositifs d'aide à la réussite, notamment par le soutien aux étudiants en situation de handicap et l'accompagnement d'étudiants en déficit par rapport aux pré-requis de pratique musicale. Les exemples donnés de réorientation réussie en entrée et en sortie de formation confirment ces bonnes pratiques. Des modalités d'évaluation spécifiques sont mises en place pour les étudiants salariés ou en double cursus au CRR. |
| Modalités d'enseignement et place du numérique | La formation technique et pratique des disciplines musicales nécessite présence, exécution et évaluation continues des acquis. Un effort d'adaptation aux étudiants en double cursus (université/CRR) est à noter. La plateforme Moodle est utilisée pour le partage de supports musicaux et artistiques, avec formation des enseignants pour son utilisation. Les enseignants réalisent des fiches de contenus des cours et de méthodes employées, régulièrement mises à jour. Les postes informatiques où se trouvent les logiciels d'écriture musicale et le matériel MAO sont malheureusement dans les salles ouvertes à tous les étudiants de l'Université (donc très fréquentées) et devraient être dédiés aux étudiants en musicologie. |
| Evaluation des étudiants | Une évaluation classique est mise en œuvre et clairement énoncée. L'évaluation continue des acquis d'apprentissage techniques et l'évaluation formative et certificative des disciplines fondamentales de la musique (histoire et analyse, techniques, pratiques, transversaux), sur les 3 années de la formation, sont équilibrées et conformes à la réglementation de la licence. Rien n'est énoncé en ce qui concerne le suivi de stage en S6 (tutorat simple ou double ? type d'évaluation ?). |
| Suivi de l'acquisition des compétences | Les principes et les modalités d'acquisition des compétences techniques et pratiques disciplinaires (<i>learning by doing</i>) sont bien précisés. Les compétences transversales ne font pas l'objet d'un développement particulier. Le secteur de la pédagogie de la musique, par exemple, nécessiterait un point d'attention. |
| Suivi des diplômés | La collecte précise et rigoureuse par l'OFVE du devenir des diplômés de la formation à 2 ans est un outil précieux pour le pilotage de la formation. On note l'orientation en master ainsi que la poursuite d'études en DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant). L'autoévaluation est nettement moins renseignée en ce qui concerne l'insertion professionnelle. |
| Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation | Une commission paritaire associe étudiants et enseignants dans l'évaluation de la formation. Il manque encore la participation de professionnels ainsi que des différents partenaires institutionnels mais celle-ci est annoncée dans le futur conseil de perfectionnement. |

Observations de l'établissement

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Liste des formations du **champ des Sciences humaines et humanités** ne faisant pas remonter d'observations sur le rapport rendu par l'HCERES :

| | |
|----|---|
| L | Histoire |
| L | Histoire de l'Art et Archéologie |
| L | Information-communication |
| L | Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales |
| L | Musicologie |
| L | Philosophie |
| L | Sociologie |
| LP | Communication publique |
| LP | Marketing et communication des organisations du spectacle, de l'évènementiel et des loisirs |
| M | Histoire, histoire de l'art |
| M | Information et communication |
| M | Langues et cultures étrangères |
| M | Langues étrangères appliquées |
| M | Lettres, arts, humanités et théâtres du monde |
| M | Psychologie |
| M | Sciences du langage |
| M | Sciences et technologies de l'information et de la communication |
| M | Sociologie |

Fait à Besançon, le 30 juin 2016.



Le Président



Jacques BAHY